



L'an mil huit cent sept le dix ^{Cinquante} juillet
 avant, par devant nous maire officier de l'état
 civil de la commune d'angles arrondissement
 de Castan département du tarrin, sont
 comparus Louis venant Cordonnier garde du defunt et guillaume
 Rouanet tisserant garde du defunt tous demurant a angles, lesquels
 nous ont declaré que Louis glizet Cordonnier age de cinquante huit
 ans marié est decédé dans l'annexion d'habitation au dit angles
 le jour d'hein a sept heures du soir lesquels declareront signer
 apres leur avoir donné lecture du present acte.

Rouanet Rouanet Abbe paraire

N^o 32
 Louis Glizet

N^o 33.
 Louis Antoine
 Camille hugonin
 Labarthe

L'an mil huit cent sept le dix avant par devant nous
 officier de l'état civil de la commune d'angles arrondissement de
 Castan département du tarrin, sont comparus les sieurs Louis
 marthe hugonin Labarthe proprietaire pere du defunt et Louis
 alquier negotiant veule d'abianer du defunt tous demurant au dit
 angles lesquels nous ont declaré que Louis Antoine Camille
 hugonin Labarthe age de vingt cinq ans fils du dit Louis
 marthe hugonin Labarthe et d'une femme marqueritte Calvet
 marié est decédé aujourd'hui à quatre heures du matin, lesquels
 declareront signer apres leur avoir donné lecture du
 present acte.

L'Alquier Labarthe Abbe paraire

N^o 34
 Jean galinier

L'an mil huit cent sept le onze avant par devant nous
 maire officier de l'état civil de la commune d'angles arrondissement
 de Castan département du tarrin, sont comparus Etienne galinier
 brassier pere du defunt et Etienne verdier brassier veule marital
 du defunt tous demurant a Carrette commune d'angles, lesquels
 nous ont declaré que Jean galinier age de huit mois fils du dit
 Etienne galinier declarant ce de Jean verdier marié est decédé
 le jour d'hein dans l'annexion d'habitation de son dit pere à dix
 heures du soir, lesquels declareront dit ne savoir signer
 apres leur avoir donné lecture du present acte que nous avons signé

Abbe paraire

N^o 35
 Jacques sidobre

L'an mil huit cent sept le dix sept avant par devant nous
 officier de l'état civil de la commune d'angles arrondissement
 de Castan département du tarrin, sont comparus Jacques sidobre
 metayer grand pere du defunt et pierre sidobre metayer pere
 du defunt tous demurant a Carrette commune d'angles, et
 lesquels nous ont declaré que Jacques sidobre age de onze
 mois fils du dit pierre sidobre declarant ce de marianne
 taillades marié decédé aujourd'hui a sept heures du matin dans
 l'annexion d'habitation de son dit pere, lesquels ont dit
 ne savoir signer apres leur avoir donné lecture du present
 acte que nous avons signé.

Abbe paraire